



BY ABILWAYS

FORMATIONS COURTES

INITIATION

NEW

Ref. : 8940126

Durée :
2 jours - 12 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 895 €
HT

LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE – FORMATION 100% À DISTANCE

Maîtriser la réglementation et dessiner une approche circulaire de l'activité

La loi AGECE, loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, adoptée le 10 février 2020, constitue une toute nouvelle approche dans la lutte contre les atteintes portées aux ressources naturelles, à la biodiversité et au climat, en luttant notamment contre la production de déchets. Le mode de fonctionnement de nos sociétés et activités est impacté dans sa globalité et il n'est pas si simple de s'y retrouver ! C'est pourquoi, face aux impacts économiques et financiers qui sont liés à l'obligation de repenser ses produits ou services, il est indispensable de maîtriser non seulement les échéances réglementaires mais aussi toute la logique de cette nouvelle réglementation et d'appréhender au mieux les outils, modèles et solutions d'ores et déjà disponibles pour s'ouvrir à l'économie circulaire

OBJECTIFS

- Définir les enjeux et principes de l'économie circulaire
- Maîtriser les domaines d'application de la loi AGECE et les nouvelles obligations en lien avec l'activité de son entreprise ou organisation
- Mettre en oeuvre les outils et méthodologies afin de dessiner une approche circulaire de son activité

POUR QUI ?

Responsables environnement et déchets
Responsables production, produits, qualité, développement
Toute personne en charge de la gestion des déchets ou de la construction d'une approche circulaire de l'activité de son entreprise ou organisation

PRÉREQUIS

Aucun prérequis est nécessaire pour suivre la formation

COMPÉTENCES ACQUISES

Assurer la conformité réglementaire et appréhender l'activité de son entreprise ou organisation dans une approche d'économie circulaire.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Cours en ligne
E-quiz aval

PROGRAMME

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – Formation 100% à distance - Module 1

Démarrer - Activité individuelle à réaliser avant la première classe virtuelle (20 min)

- Identifier 3 actions de lutte contre le gaspillage et 3 cas de remploi de produits

Découvrir & Partager - Classe Virtuelle 1 (3h)

L'économie circulaire : intégrer les grands principes

- Les trois domaines et les piliers illustrés d'exemples
- La hiérarchie des modes de traitement des déchets

Définir la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et ses enjeux dans le cadre de la législation sur les déchets en France

La loi AGECE : définir les enjeux et objectifs de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032

S'entraîner & Pratiquer - Activités individuelles de mise en pratique (2h30)

Exercice d'application loi AGEC

- Définir les échéances réglementaires en lien avec son activité
- Identifier les mesures applicables à son entreprise (ou secteur d'activité), les objectifs chiffrés et leurs échéances liées à la suppression du plastique à usage unique ou à la réduction des emballages

Etude de cas

- Choisir un cas d'application sur l'un des piliers de l'économie circulaire en entreprise (Economie de la fonctionnalité, Eco-conception, écologie industrielle et territoriale, réemploi/réutilisation, approvisionnement durable)
- S'inspirer des études de cas de la fondation Ellen Macarthur

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – Formation 100% à distance - Module 2

Découvrir & Partager - Classe Virtuelle 2 (3h)

- Correction de l'étude de cas de la session individuelle
- La loi AGEC : décrypter les 5 domaines et leurs apports par rapport à la législation sur les déchets : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire, intégrer les changements apportés aux filières REP et la création des 11 nouvelles filières
- Identifier les apports de la loi AGEC par rapport aux précédentes réglementations
- Maîtriser le vocabulaire pour définir précisément les différentes démarches et filières
- Mener un diagnostic territorial (identifier les acteurs)
- Identifier les aides mises en place pour accompagner le changement (plan France relance)

Ancrer & Renforcer - Activités individuelles de pratique (2h30)

- Dessiner une offre de produit ou service circulaire applicable à son entreprise à l'aide des outils fournis : modèle « Circular canva », cartographie des parties prenantes, roue de Brézet/chaine de valeur

Se certifier - Évaluation (40 min)

- Évaluation en ligne
- Mémo vidéo ou audio de présentation de l'offre de produit ou service imaginée

INTERVENANTS

Gaëlle KIKTEFF

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

La classe virtuelle est un procédé pédagogique innovant permettant une réelle interaction entre le formateur et les participants. A distance, ils interagissent en toute fluidité et évoluent sur une plateforme modulable.

Cette formation, proposée intégralement à distance requiert quelques modalités techniques : avoir une sortie audio sur son ordinateur et avoir une webcam.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

LIEUX ET DATES

À distance

16 et 18 nov. 2021